



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
RÉGION CENTRE**

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE RÉGIONAL
ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

MARDI 18 NOVEMBRE 2014

Le Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole de la région Centre présidé par Madame Catherine PERRY, Directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, s'est réuni le mardi 18 novembre 2014 à 14 heures à la DRAAF Centre - Cité administrative Coligny à Orléans - en salle Maurice Genevoix.

Étaient présents :

- Au titre des représentants de l'Administration :

Catherine PERRY DRAAF - Directrice régionale adjointe
Daniel PEZZIN DRAAF - Chef du SRFD

- Au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des personnels :

FO

Christelle BAILLIET LEGTA de Châteauroux

SNETAP/FSU

Frédéric CHASSAGNETTE	LEGTA de Tours-Fondettes
Alain GIDELLE	CFA de Tours-Fondettes
Simon DELORME	LPA de Chambray-lès-Tours
Richard LE - MOIGN	LEGTA de Vendôme
Sylvain LEPAGE	LPA de Blois
Frédéric MELIN	LPA de Beaune-la-Rolande
Pierre RABIET	LEGTA de Chartres
André THIMONNIER	LPA de Montoire-sur-le-Loir

SUD RURAL

Josiane FAURIE LEGTA de Tours-Fondettes

Participaient également à la réunion :

Laurent HERBRETEAU	Représentant des Directeurs d'EPLEFPA
Anne-Claire BONHOURE	DRAAF - adjointe au Chef du SRFD
Gilles TATIN	DRAAF - délégué régional à l'ingénierie de formation

1. Installation du Comité Technique Régional Enseignement Agricole -

Madame Catherine PERRY, Directrice régionale adjointe ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants du Comité Technique Régional Enseignement Agricole.

Elle excuse l'absence de Monsieur Jean-Roch GAILLET - qui participe au Ministère à la réunion mensuelle nationale des directeurs régionaux de DRAAF.

En son absence, elle conduira la réunion et demande à faire un tour de table pour connaître les membres de ce CTREA.

• **Quorum :**

Madame PERRY constate que 10 membres votants sont présents à l'ouverture de la séance. Le quorum, fixé à la présence de 6 représentants des personnels sur 10, est donc atteint.

• **Désignation des secrétaires de séance :**

Le secrétariat est assuré par un représentant de l'administration ainsi que par un représentant des personnels.

Les secrétaires de séance sont désignés: Madame Odile WILLEMETZ pour l'Administration.

Pour les représentants des organisations syndicales, Madame Christelle BAILLIET est sollicitée.

Madame BAILLIET accepte le rôle de secrétaire-adjoint de séance en précisant que compte-tenu de l'absence de candidatures de son organisation syndicale aux élections professionnelles du 4 décembre 2014, elle ne siègera plus aux prochains CTREA.

2. Approbation de l'ordre du jour -

Madame PERRY demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour arrêté.

Elle indique qu'elle a bien reçu les questions complémentaires qui seront traitées au fur et à mesure du déroulé de l'ordre du jour.

Les représentants des personnels approuvent l'ordre du jour.

Monsieur Alain GIDELLE demande qu'une information sur la rénovation du CAPA puisse être présentée.

Madame PERRY suggère que la séance soit levée vers 17h.

3. Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2014

Madame PERRY demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du CTREA du 15 octobre 2014.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Madame PERRY invite à ce qu'à l'avenir le procès-verbal s'oriente vers un compte-rendu de la séance mettant en avant un relevé de décisions facile à exploiter.

Monsieur GIDELLE remarque que la transcription des échanges est importante. Ainsi, les membres qui ne siègent pas peuvent néanmoins avoir une information sur la teneur des discussions.

Monsieur Frédéric CHASSAGNETTE réitère la demande des organisations syndicales de transmission - soit en début de séance, soit dans les documents préparatoires à la séance - d'un tableau de suivi des décisions arrêtées lors des réunions du CTREA.

Madame PERRY accueille favorablement cette demande.

Monsieur Daniel PEZZIN s'engage à poursuivre la pratique de communication du tableau de suivi habituellement transmis aux membres du CTREA.

Monsieur CHASSAGNETTE revient sur les points abordés lors du CTREA du 15 octobre 2014 et interroge sur le calendrier et la méthodologie retenus concernant :

- la mise en place du groupe de travail sur la thématique « Informatique, ENT, Numérique éducatif »
- la mise en place du groupe de travail sur la thématique « gestion des personnels des CFA et CFPPA ».

Reprenant le procès-verbal du CTREA du 15 octobre 2014, il questionne sur les suites données :

- à l'élaboration d'un dépliant de présentation des métiers et des formations de la filière industries agroalimentaires,
- à la demande de complément d'informations relatives aux données examens
- quant à la méthodologie de valorisation de la filière STAV et de l'option EATDD
- à l'enquête « dotation en personnels de vie scolaire ».
- à la présentation de l'expérimentation du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) : celle-ci n'étant pas inscrite à l'ordre du jour du CREA de novembre 2014, qu'en est-il ?

Monsieur CHASSAGNETTE interroge également sur la tenue d'un prochain CHSCTREA et le fonctionnement du groupe de veille pour la prévention des situations de stress et de souffrance au travail.

Monsieur PEZZIN annonce que le prochain CHSCTREA se tiendra le 15 décembre 2014 - à 14h - à la DRAAF.

Sur le point de la présentation du SPRO, Madame Anne-Claire BONHOURS informe que celle-ci sera inscrite à l'ordre du jour du CREA de Mars 2015.

Madame PERRY propose qu'une fiche d'information « mise en œuvre du Service Public Régional de l'orientation » soit transmise aux membres de CTREA et plus largement à la communauté éducative.

Monsieur PEZZIN souhaite qu'une information soit faite lors de la réunion mensuelle des chefs d'établissement

Monsieur Laurent HERBRETEAU confirme que les chefs d'établissement n'ont pas reçu d'information de leurs partenaires de l'orientation et de la formation tout au long de la vie.

Monsieur CHASSAGNETTE exprime le vœu que l'enseignement agricole profite de l'opportunité de la mise en place du SPRO pour qu'un conventionnement formalisé facilite la collaboration avec les services des CIO et les lycées agricoles et que ces derniers puissent notamment bénéficier des services des conseillers d'orientation.

En ce qui concerne la mise en place des groupes de travail « informatique » et « gestion des personnels des CFA et CFPPA », Monsieur PEZZIN explique qu'il est nécessaire qu'il y ait un échange avec les équipes de direction en amont.

Monsieur PEZZIN assure qu'il a conscience de l'importance des sujets pour lesquels il est indispensable de faire au préalable un état des lieux des pratiques des établissements.

Pour ces 2 points, il ne sera pas possible de réunir des groupes de travail d'ici les congés scolaires de Noël.

Madame PERRY accorde qu'il serait intéressant de bâtir des fiches projets détaillant les décisions arrêtées, le service chargé de l'action, le délai de réalisation et le suivi.

Cependant, les contraintes de temps ou d'éléments extérieurs font qu'il est parfois difficile sur certains sujets de fixer des délais.

Monsieur CHASSAGNETTE comprend la nécessité de travailler avec les directeurs d'EPLEFPA sur ces 2 points « sensibles » en particulier.

Il souligne néanmoins que les membres du CTREA ont besoin d'une lisibilité qui passe par l'affichage d'un calendrier.

Le fait de fixer une « deadline » apparaîtrait comme un signe fort pour les représentants des personnels. Les membres du CTREA ne peuvent accepter d'attendre le CTREA de mars 2015 pour qu'un calendrier soit fixé.

Monsieur PEZZIN propose qu'un calendrier soit transmis courant janvier aux membres du CTREA après qu'il ait échangé avec les chefs d'établissement lors de la prochaine réunion régionale et assisté au Conseil d'Administration de chaque EPLEFPA.

Décision :

- **présenter un tableau de suivi des décisions arrêtées lors des réunions du CTREA - soit en début de séance, soit dans les documents préparatoires à la séance.**
- **transmettre une fiche d'information « mise en œuvre du Service Public Régional de l'orientation » aux membres de CTREA et plus largement à la communauté éducative.**
- **transmettre un calendrier et une méthodologie de travail - courant janvier - aux membres du CTREA sur la mise en place d'un groupe de travail portant**
 - o **sur la thématique « gestion des personnels des CFA et CFPPA ».**
 - o **sur la thématique « informatique, ENT, Numérique éducatif ».**

4. Préparation de la rentrée scolaire 2015 - évolution des structures pédagogiques

Monsieur PEZZIN présente le tableau récapitulant les projets d'évolution des structures pédagogiques en formation initiale scolaire formulés par les établissements publics et privés.

Il rappelle que la Loi Peillon a modifié les modalités de décision relative à l'évolution des structures pédagogiques.

Ainsi, la compétence décisionnelle sur l'évolution de la carte des formations professionnelles en formation initiale scolaire est partagée entre le Conseil Régional et la DRAAF.

En revanche, la carte des formations générales et technologiques reste du ressort de la DRAAF et de la DGER.

Monsieur PEZZIN relate que la DRAAF a rencontré les services techniques du Conseil Régional pour échanger sur un ordre de priorisation de l'évolution des structures pédagogiques des formations professionnelles.

Il rapporte par ailleurs que les propositions d'évolution des structures ont également été discutées au cours d'un groupe de travail émanant du CAEN - Conseil Académique de l'Éducation Nationale.

Monsieur PEZZIN présente les priorités retenues en matière d'évolution des structures pédagogiques des formations professionnelles.

- ouverture d'une section de Bac Pro Technicien Conseil Vente en Alimentation - option vins et spiritueux - au LPA de Chambray-lès-Tours.
Il s'agit de relèvement de la capacité d'accueil de 16 à 24 élèves.
- ouverture d'une classe de 2nde Pro Nature - Jardin - Paysage - Forêt en vue de la mise en œuvre d'un Bac Pro Aménagements Paysagers - au LEGTA de Chartres-La Saussaye.

Monsieur PEZZIN précise que les priorités arrêtées pour l'enseignement agricole privé ne seront pas discutées au cours de ce CTREA.

Il les cite cependant :

- ouverture d'une section de 1^{ère} Bac Pro Aménagements Paysagers - au LHPP Saine Jeanne d'Arc de Verneuil-sur-Indre.
- ouverture d'une classe de BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole à la MFR de Noyant-de-Touraine.

Monsieur PEZZIN expose ensuite les priorités retenues d'évolution des enseignements technologiques.

- ouverture d'un enseignement d'exploration « biotechnologie » en 2^{nde} Générale et Technologique au LEGTA de Chartres-La Saussaye.
- ouverture d'un enseignement d'initiative locale (EIL) « Sciences et technologies des équipements » en Bac Technologique STAV - au LEGTA de Le Chesnoy.
l'ouverture de ce nouvel EIL est conditionnée par l'abandon d'un EIL déjà existant
Monsieur PEZZIN indique que la DRAAF souhaite que les établissements limitent à 2 maximum, les enseignements d'initiative locale (EIL) proposés en Bac Technologique STAV.
- ouverture d'un enseignement d'exploration « méthodes et pratiques scientifiques » en 2^{nde} Générale et Technologique au LEGTA de Tours-Fondettes.

Monsieur PEZZIN porte à la connaissance des membres que les moyens annoncés pour la rentrée scolaire 2015 seront des « moyens constants ».

Il ajoute qu'il faudra tenir compte du déploiement des ouvertures des structures pédagogiques autorisées à la rentrée scolaire 2014, notamment la poursuite du CAPA Productions Agricoles et Utilisation des Matériels 2^{ème} année au LPA de Montoire-sur-le-Loir.

Monsieur CHASSAGNETTE envisage de manière très positive le positionnement dans les priorités retenues de la demande d'ouverture de la 2^{nde} Pro NJPF au LEGTA de Chartres-La Saussaye.

Il déplore cependant de constater que sur le panorama global, les moyens annoncés ne permettront que des choix limités.

Il rapporte que les membres qui ont participé au groupe de travail émanant du CAEN ont été particulièrement intéressés par l'étude de l'évolution démographique et des projections qui en découlent en matière de capacité d'accueil en formation.

Leur ressenti est que les marges de manœuvre semblent plus larges au sein de l'Education Nationale alors que dans l'enseignement agricole, le champ des possibles est extrêmement limité.

Il expose que les représentants des personnels ne peuvent accepter une configuration qui, au regard des éléments présentés par Monsieur PEZZIN, des contraintes de moyens et des capacités d'accueil limitées, conduirait à ne pas pouvoir accueillir les jeunes qui le souhaiteraient dans les lycées publics... alors que dans le même temps, les établissements privés temps plein et rythme approprié ne seraient pas soumis aux mêmes règles du jeu.

Monsieur CHASSAGNETTE souligne que la reprise démographique va commencer à avoir des répercussions dans les lycées.

Les représentants des personnels souhaitent obtenir des éléments complémentaires sur l'évolution démographique et la projection qui a été faite par l'INSEE. Ces informations donneraient des points de repère de nature à montrer les zones dans lesquelles les répercussions en matière d'augmentation des effectifs scolarisés seront les plus prégnantes.

Monsieur PEZZIN informe qu'il a demandé à rencontrer le chargé du développement du Rectorat pour échanger à ce sujet et analyser les situations locales au regard du constat de l'évolution démographique.

Un échange avec les services du Conseil Régional permettra par ailleurs d'étudier les possibilités de valorisation des infrastructures existantes.

Monsieur PEZZIN fait remarquer que les demandes des établissements formulées dans le champ des formations générales et technologiques de l'Education Nationale devront être discutées avec les services du Rectorat.

Ces enseignements d'exploration permettraient pour les établissements concernés d'élargir le champ des choix offerts aux jeunes... et également de profiter du pic démographique, de saisir puis d'entretenir les dynamiques qu'ils engendreraient.

Madame PERRY explique que la collaboration avec les services du Rectorat n'est pas suffisamment poussée malgré les efforts qu'ont pu fournir les équipes antérieures pour les accroître via le biais, notamment d'une convention de partenariat.

Le changement de DRAAF et de Chef du SRFD offre une occasion de nouer de nouveaux liens avec les services du Rectorat.

Par ailleurs, des changements sont intervenus dans les équipes du Rectorat.

Elle espère que ces éléments permettront d'envisager de développer des relations renforcées.

Monsieur CHASSAGNETTE signale que les demandes d'ouvertures d'enseignement d'exploration de l'éducation nationale ne pourront aboutir qu'à la condition d'une forte implication de la DRAAF.

Monsieur PEZZIN répond que la DRAAF portera ces dossiers avec conviction.

Il souligne que l'intervention auprès des services de l'Education Nationale doit s'organiser au niveau régional entre les services du Rectorat et la DRAAF.

Cependant, au niveau local, il est indispensable que les chefs d'établissement de l'enseignement agricole entretiennent de bonnes relations avec les chefs d'établissement du bassin et avec les services académiques départementaux.

Monsieur CHASSAGNETTE relate qu'en région Pays de la Loire, la poussée démographique sera si forte que le Conseil Régional envisage la création de nouveaux lycées.

En outre, le Conseil Régional et la DRAAF réfléchissent à l'accueil dans un premier temps de classes de 2^{nde} Générale et Technologique de l'Education Nationale dans les lycées de l'enseignement agricole et au déploiement de l'accueil de classes de 1^{ère} et de Terminale dans un second temps.

Madame BAILLIET observe que ce type de décision n'est pas sans conséquence sur l'organisation fonctionnelle de l'établissement et dans les services des personnels.

Monsieur PEZZIN démontre que la situation n'est pas comparable en région Centre

Il cible les grandes disparités en région Centre entre un axe ligérien qui sera concerné par la poussée démographique et le sud de la région marqué par le vieillissement de la population.

Monsieur Richard LE-MOIGN ne comprend pas la stratégie de la DRAAF d'obliger les établissements à n'offrir aux jeunes et aux familles qu'un choix limitatif de 2 « EIL » en Bac Technologique.

Monsieur PEZZIN répond que si l'EIL « colore » le Bac Technologique STAV, il n'est pas un élément déterminant du diplôme.

Il relate que le Bac STAV et ses différentes EIL ont connu des évolutions conjoncturelles sur lesquelles les services ne disposent pas d'éléments d'analyse.

Ainsi, si l'EIL « valorisation des espaces » a longtemps été plus fortement choisi par les jeunes, on peut constater que celui-ci est en perte de vitesse depuis quelques années au profit de l'EIL « productions agricoles ».

Monsieur PEZZIN confirme que la politique retenue en région Centre est de limiter le choix à 2 EIL ouverts en Bac Technologique par établissement.

Il précise que c'est le fait que l'établissement soit identifié et reconnu comme « pôle de compétence en agro-équipement » qui a été déterminant dans l'acceptation de l'EIL « sciences et technologie des équipements » au LEGTA Le Chesnoy.

Si 3 EIL étaient autorisés au LEGTA Le Chesnoy, les autres établissements auraient toute légitimité à demander de larges ouvertures d'EIL auxquelles la DRAAF n'aurait pas les moyens de répondre.

Monsieur CHASSAGNETTE est étonné que la DRAAF fasse référence à une sorte d'équilibre sur 2 EIL en Bac Technologique STAV.

En effet, si les représentants des personnels peuvent entendre cet argument et le raisonnement qui a conduit à cette décision, ils ne peuvent que constater que celui-ci n'a jamais été mis en avant auparavant.

Ce message est également difficile à accepter pour les équipes pédagogiques.

Il considère que la demande du LEGTA du Chesnoy est tout à fait recevable au regard du pôle de compétences qu'est cet établissement dans la filière des équipements pour l'agriculture.

L'argument développé par la DRAAF est d'autant moins compréhensible qu'aucun des 2 EIL actuellement mis en œuvre n'est en perte de vitesse.

Par ailleurs, cette proposition d'ouverture était classée en n°2 dans la liste des priorités pour la rentrée 2013 sans mention d'aucune contre-partie.

En ce qui concerne l'enseignement agricole privé, Monsieur CHASSAGNETTE dénonce vivement l'ouverture d'un BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole en formation initiale scolaire à la MFR de Noyant-de-Touraine : celle-ci entre directement en concurrence avec les formations de BTSA Productions Animales du LEGTA de Tours-Fondettes et du LEGTA de Vendôme.

L'offre régionale de formation de BTSA ACSE est suffisante.

Il fait remarquer que les représentants des personnels avaient déjà condamné l'ouverture il y a 2 ans d'un BTSA ACSE en apprentissage à la MFR de Noyant-de-Touraine.

Il alerte sur la fragilité du recrutement en BTSA ACSE.

Madame Josiane FAURIE demande quelles sont les formations à enjeux particuliers qui relèvent de la décision de la DGER.

Monsieur PEZZIN répond que les formations initiales scolaires de niveau III sont des formations à enjeux particuliers qui relèvent de la décision du niveau national.

Certaines formations initiales scolaires de niveau IV très spécifiques relèvent également de l'analyse du niveau national : le Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune, le Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique, le Bac Pro Conduite et Gestion d'une Entreprise du secteur Canin et Félin.

Mentionnant le cas de l'ouverture d'un BTSA Développement et Animation des Territoires Ruraux (BTSA DATR) à la rentrée 2014 au lycée privé EFAGRIR, Monsieur CHASSAGNETTE constate à regret que - parfois - les décisions de la DGER sur l'ouverture de formations dites à enjeux particuliers puissent aller à l'encontre de l'avis de la DRAAF.

Décision :

Les projets prioritaires d'évolution des structures pédagogiques retenus sont les suivants :

- priorités retenues pour les formations professionnelles.
 - ouverture d'une section de Bac Pro Technicien Conseil Vente en Alimentation - option vins et spiritueux - au LPA de Chambray-lès-Tours. relèvement de la capacité d'accueil de 16 à 24 élèves.
 - ouverture d'une classe de 2nde Pro Nature - Jardin - Paysage - Forêt en vue de la mise en œuvre d'un Bac Pro Aménagements Paysagers - au LEGTA de Chartres-La Saussaye.
- priorités retenues pour les enseignements technologiques.
 - ouverture d'un enseignement d'exploration « biotechnologie » en 2nde Générale et Technologique au LEGTA de Chartres-La Saussaye.
 - ouverture d'un enseignement d'initiative locale (EIL) « Sciences et technologies des équipements » en Bac Technologique STAV - au LEGTA de Le Chesnoy.
l'ouverture de ce nouvel EIL est conditionnée par l'abandon d'un EIL déjà existant
 - ouverture d'un enseignement d'exploration « méthodes et pratiques scientifiques » en 2nde Générale et Technologique au LEGTA de Tours-Fondettes.

5. Projet Régional Stratégique de l'Enseignement Agricole Public (PRSEAP)

• Présentation du bilan des actions réalisées - année scolaire 2013-2014

Madame Anne-Claire BONHORE énumère les actions réalisées au cours de l'année scolaire 2013-2014 selon les objectifs fixés lors du CTREA d'Octobre 2013.

°°°Objectif 3.4 : accompagner les EPLEFPA dans le développement des partenariats tournés vers l'innovation, l'expérimentation, la recherche, le développement

Madame BONHORE indique que la réalisation de cet objectif a été modifiée par le lancement du projet agro-écologie pour la France et la mise en œuvre du plan « enseigner à produire autrement » qui a été présenté en CTREA du 15 octobre 2014.

°°°Objectif 3.2 : inscrire l'Enseignement Agricole dans le service public de l'orientation

La DRAAF est mobilisée sur ce dossier et participe aux réunions de travail organisées par le Conseil Régional.

Madame BONHORE confirme que la DRAAF produira une note d'information sur cette thématique et qu'une présentation du dispositif par le Rectorat et le Conseil Régional sera à l'ordre du jour du CREA de Mars 2015.

°°°Objectif 1.4 : développer et promouvoir l'enseignement supérieur

Monsieur Gilles TATIN fait un point d'étape de la réalisation d'une partie de l'objectif 1.4 : développer et promouvoir l'enseignement supérieur

*** Dans un premier temps, il présente le dossier « accompagnement des établissements dans la mise en place des Licences Pro et des Master Pro »

Le LEAP de Nermont a engagé une réflexion sur la mise en place d'une Licence Pro en partenariat avec Axereal et une école d'enseignement supérieur d'Orléans. Ce projet devrait aboutir à la création d'une spécialité de niveau II du Bachelor en « Développement Commercial »

Un appui est apporté à la mise en place d'une formation supérieure sur la thématique « Vigne et Vin » en partenariat avec le LPA d'Amboise, le LEGTA de Tours-Fondettes, l'Université de Tours et l'ESA d'Angers.

L'EPLEFPA de Bourges réfléchit à la mise en œuvre d'un Master Pro orienté sur la thématique « Commercialisation des céréales » en partenariat avec la CCI du Cher et l'Université d'Orléans.

*** Il dresse ensuite un bilan sur le dossier « ouverture des BTS à l'espace européen de formation » - « semestrialisation des formations de niveau III » - « mobilité des étudiants ».

Il rappelle les 3 axes de travail définis :

- mobiliser les équipes afin d'organiser une offre de formation ouverte à l'espace européen,
- identifier les atouts et les freins au développement de l'accueil d'étudiants européens dans les dispositifs de formation de l'enseignement technique agricole,
- produire les outils techniques et pédagogiques nécessaires et opérer des accueils à titre expérimental avant un développement plus large.

Monsieur TATIN expose que 3 établissements de la région se sont engagés dans la démarche : le LEGTA de Bourges, le LEGTA de Montargis et le LEGTA de Chartres.

Le projet est avancé sur le BTSA ACSE au LEGTA de Montargis.

Au lycée agricole de Chartres, une vraie dynamique de réflexion et de mise en œuvre de la semestrialisation a été engagée avec un partenariat noué avec un établissement agricole d'Ukraine. La situation géopolitique actuelle a modifié temporairement la réalisation de ce partenariat.

L'EPL de Bourges va prendre un temps supplémentaire pour une réflexion interne sur la filière BTSA, avant de poursuivre le projet ECTS.

Monsieur TATIN cite l'expérimentation nationale conduite dans 17 établissements - dont le LEGTA de Vendôme fait partie. Il rapporte que les résultats de celle-ci sont modestes : en effet sur 370 étudiants concernés au plan national, seuls 2 ont effectué des mobilités pédagogiques.

Les 2 mobilités ont été réalisées par des étudiants de BTSA ANABIOTEC du LEGTA de Vendôme.

Monsieur TATIN propose que la poursuite du chantier « ouverture des BTS à l'international » en 2015 soit organisée autour de

- la mise en œuvre d'une journée d'échanges de pratiques sur « l'ouverture du BTS à l'Europe » avec les témoignages des établissements engagés dans la démarche régionale et dans l'expérimentation nationale ;
- la systématisation de délivrance d'une « attestation descriptive du parcours de formation et des connaissances et compétences acquises », selon le décret n°2007-946 du 15 mai 2007, aux apprenants concernés ;
- la poursuite des travaux d'ingénierie pédagogique (ruban de formation, évaluation, mobilité, reconnaissance ECTS...).

Monsieur Pierre RABIET demande de préciser en quoi consiste l'appui de la DRAAF dans la mise en œuvre de Licences Pro.

Monsieur TATIN répond qu'il s'agit d'un appui méthodologique en ingénierie de formation : analyse des possibilités d'insertion professionnelle des étudiants diplômés et d'un accompagnement à la rédaction du dossier CNCP et l'inscription du diplôme au RNCP.

Monsieur CHASSAGNETTE se déclare soucieux de l'avancement du dossier « accompagnement des établissements dans la mise en place des diplômes de niveau Licence et Master Pro » notamment dans le cadre de la mise en œuvre du cycle « LMD : Licence, Master, Doctorat ».

Il remarque cependant que la fiche action prévoyait de réaliser un état des lieux plus complet, incluant une étude systématique pour cibler les « zones », les secteurs professionnels et les établissements dans lesquels le développement d'un cycle d'enseignement supérieur de niveau II serait pertinent à court et moyen terme.

Il mentionne également la nécessité d'analyser les situations dans les territoires les plus éloignés des centres universitaires.

Il cite également l'impulsion que peut susciter la profession.

Monsieur CHASSAGNETTE regrette que les relations avec les établissements d'enseignement supérieur agricole ne facilitent pas le développement des cycles Licences et Master Pro en partenariat avec les lycées agricoles.

Il demande qu'un point d'étape soit présenté sur le dossier « Vinopôle Centre-Val de Loire ».

Monsieur PEZZIN répond que plusieurs pistes de formation dans le cadre de ce pôle sont explorées mais qu'aucune n'est encore arrêtée.

Il expose que la DRAAF souhaite que l'EPLEFPA d'Amboise-Chambray-lès-Tours et l'EPLEFPA de Tours-Fondettes soient associés aux activités de ce pôle.

En ce qui concerne les Licences Pro, Monsieur PEZZIN signale que les Licences Pro et les Master Pro s'inscrivent dans la réforme de l'université et notamment dans la réduction du nombre d'intitulés des Licences et des Masters.

Il annonce que seulement 20 mentions sont prévues pour l'enseignement supérieur agricole.

Monsieur PEZZIN relève que la DRAAF retient les priorités d'appui

- à la mise en œuvre du Master Pro portant sur la thématique « bois et forêt » que le LEGTA Le Chesnoy porterait avec l'Université d'Orléans.
- à conforter la Licence Pro « Gestion des risques dans une exploitation agricole » au CFPPA de Bourges
- au développement des axes de travail sur le Vinopôle.

Monsieur TATIN souligne par ailleurs, que la mise en œuvre de l'ingénierie de développement est de la responsabilité des établissements et qu'elle est un facteur déterminant dans la réflexion.

Il informe que la DGER va engager un diagnostic sur la mise en place des certificats de spécialisation de niveau III. En effet, les CS de niveau III et les Licences Pro entrent parfois en concurrence.

Monsieur TATIN rappelle que c'est l'Université et non l'EPLEFPA qui reçoit l'habilitation de la Licence Pro et du Master Pro.

Revenant sur l'état des lieux à dresser dans le cadre de la fiche-action de l'objectif 1.4 du PSEAP, Monsieur CHASSAGNETTE demande que celui-ci soit affiné dans une logique d'anticipation.

Il est ainsi indispensable de connaître de manière systématique pour chaque BTSA les formations de Licences et Master Pro qui peuvent y être corrélées.

Monsieur PEZZIN indique qu'il conviendrait dans ce cas d'enquêter auprès des étudiants diplômés pour connaître leurs parcours post-BTSA.

Monsieur CHASSAGNETTE considère qu'il faut se donner cet objectif qui apportera un atout supplémentaire à la promotion et à l'attractivité du BTSA.

Il insiste fortement sur la nécessité de travailler en ce sens.

Madame PERRY n'est pas opposée à cette orientation. Cependant, elle se montre réservée quant à la faisabilité de cet objectif au regard de la charge de travail qu'il pourrait engendrer.

Monsieur TATIN souhaite que l'analyse qui servirait l'attractivité du BTSA ne soit pas conduite dans un but de séduction des apprenants inscrits dans les établissements.

Une Licence Professionnelle n'est pas liée à un EPL mais aux besoins en compétences et à l'insertion professionnelle dans une filière d'emploi.

°°°Objectif 3.6 : renforcer l'hygiène et la sécurité dans les EPLEFPA

En dehors de ces 3 objectifs retenus pour l'année 2014, Madame BONHORE précise que d'autres actions ont été menées entrant dans le champ des objectifs du PSEAP.

La DRAAF s'est impliquée, en partenariat avec la DIRECCTE et la MSA, dans l'accompagnement des établissements dans la mise en œuvre de la nouvelle réglementation en matière de travaux dangereux.

°°°Objectif 3.5 : renforcer la dimension alimentation au sein de l'EPLFPA

La DRAAF a également travaillé sur l'objectif 3.5 dans le cadre de la mise en place du Programme National pour l'Alimentation et du Festival « Alimenterre ».

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur le suivi de la mise en œuvre du PSEAP : quelle est la méthodologie de suivi et quid de l'évaluation et des indicateurs ?

Madame PERRY propose de convenir de focaliser sur des orientations et quelques actions en définissant les indicateurs de suivi correspondants.

Monsieur CHASSAGNETTE rappelle que certains des critères et indicateurs retenus dans le document du PSEAP correspondent à des critères de la LOLF.

Il interroge quant à la pertinence d'une méthodologie qui consisterait à l'élaboration de fiches-actions « à l'ancienne » avec une évaluation qui resterait une appréciation « globale ».

Il insiste sur le fait que les critères de suivi et d'évaluation sont des éléments qui doivent objectiver le bilan.

Madame PERRY s'inquiète de la longue liste d'indicateurs affichés et considère que ces indicateurs de performance et de suivi doivent être suffisamment significatifs.

Elle pense qu'on ne peut lire un tableau d'indicateurs qu'au regard d'un plan d'actions.

Monsieur TATIN précise que les indicateurs sont intégrés dans les fiches-actions.

Monsieur CHASSAGNETTE donne l'exemple des indicateurs de la LOLF en ce qui concerne le bilan des actions de formation menées par la délégation régionale à la formation continue et les évolutions tendancielle qui peuvent conduire à organiser certaines actions de manière différente du format habituel.

Madame PERRY propose de sélectionner quelques indicateurs représentatifs plutôt que de faire un catalogue de critères qui ne seront pas exploités.

Elle ajoute par ailleurs, qu'au regard de ces indicateurs, il serait nécessaire d'inscrire un commentaire qui éclaire la simple lecture des chiffres.

Monsieur CHASSAGNETTE redit que les représentants des personnels souhaitent qu'un bilan d'étape faisant apparaître les indicateurs puisse être communiqué aux membres du CTREA.

Décision :

- réaliser une fiche d'information sur la « mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation »,
 - dans le cadre des objectifs retenus, définir une méthodologie de présentation du bilan des actions engagées,
 - définir les indicateurs significatifs pour chaque action engagée.
-
- Propositions d'axes de travail - année scolaire 2014-2015

Monsieur PEZZIN invite ensuite à réfléchir aux actions à développer au cours de l'année 2015.

Il indique qu'il souhaite consulter le CTREA ainsi que les directeurs d'EPLEFPA avant d'arrêter les objectifs à mettre en œuvre et de réaliser les fiches-actions récapitulatives correspondantes. Il insiste sur l'importance de l'adhésion des équipes de direction pour que les actions portées par le SRFD puissent aboutir.

°°° Objectif 3.4 « Accompagner les EPLEFPA dans le développement des partenariats tournés vers l'innovation, l'expérimentation, la recherche, le développement ».

L'action portera sur la mise en œuvre de la transition agro-écologique et du plan « enseigner à produire autrement » dans les établissements.

Les référents « agro-écologie » vont permettre de lancer une dynamique organisée autour d'une logique de réseau et de partage d'expériences. Cet objectif est prioritaire au regard de la politique engagée au niveau national.

°°° Objectif 1.3 « Adapter l'offre de formation de niveau V suite à la rénovation de la voie professionnelle ».

Monsieur PEZZIN expose que le CAPA - certificat d'aptitude professionnelle agricole - rénové sera déployé à la rentrée scolaire 2015.

La consultation par les personnels des référentiels est en ligne sur le site www.chlorofil.fr.

Le nouveau CAPA intitulé désormais « CAP Agricole » vise à favoriser la polyvalence pour faciliter l'accès à l'emploi.

Il indique que le MAP (Module d'Adaptation Professionnelle) sera remplacé par un MIP (Module d'Initiative Professionnelle). Ce MIP sera conditionné par le contenu du module professionnel MP 3.

Monsieur GIDELLE demande des précisions sur les intitulés du nouveau CAP Agricole dans le secteur aménagement - paysage - forêt.

Monsieur PEZZIN répond que le choix de l'intitulé du CAP dans ces secteurs d'activité n'a pas encore été tranché.

Monsieur GIDELLE fait référence à la note de service récemment parue intitulée « Initiatives CAP Agricole » qui propose un accompagnement intéressant par le système national d'appui.

Monsieur PEZZIN déclare qu'il n'a pas plus d'éléments d'information sur les modalités de mise en œuvre de cet accompagnement.

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite la DRAAF porte au niveau national les dossiers des établissements qui seront retenus pour cette action.

°°° **Objectif 1.4 « développer et promouvoir l'enseignement supérieur »**

- Monsieur PEZZIN a noté la proposition de poursuivre le travail commencé sur les **Licences Pro**.

- Il souhaite travailler dans le cadre de cet objectif 1.4 sur la **promotion du Bac STAV, notamment au travers des possibilités de poursuite d'études** afin de renforcer son attractivité. Il pointe le faible nombre de bacheliers du Bac STAV inscrits en classe préparatoire CPGE - option TB alors que l'accès est exclusivement réservé aux titulaires d'un Bac Technologique. Peu de bacheliers du Bac STAV poursuivent en IUT.

- Monsieur PEZZIN développe un autre axe de travail autour de cet objectif : **l'intégration et la réussite des bacheliers issus du Bac Pro en BTSA**.

La loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur prévoit que davantage de jeunes issus de Bac Pro soient intégrés en BTS.

Dans l'enseignement agricole, selon les spécialités du Bac Pro et du BTSA, le nombre de jeunes issus du Bac Pro inscrits en BTSA est relativement important. On peut également penser que les taux de réussite à l'examen de ces jeunes sont honorables.

Monsieur PEZZIN propose que les chiffres puissent être affinés sur les taux de réussite à l'examen de BTSA des jeunes issus de Bac Pro.

Cet élément peut constituer un facteur d'attractivité.

Monsieur CHASSAGNETTE indique que la DGER est consciente des difficultés que peuvent rencontrer les jeunes issus du Bac Pro « 3 ans » au cours du cursus de BTSA.

Il pourrait être envisagé de mettre en place un dispositif d'accompagnement de ces jeunes à la rentrée scolaire 2015 via une dotation en heures supplémentaires (HSE) « individualisation ». Cependant, force est de constater que les HSE attribuées au titre des dispositifs d'individualisation sont en retrait constant.

Monsieur PEZZIN observe que le décrochage des jeunes issus de Bac Pro inscrits en BTSA est extrêmement variable selon les spécialités du BTSA et les établissements.

De la discussion qui est engagée, Monsieur RABIET comprend que désormais les poursuites d'études des bacheliers en BTSA doivent être « canalisées » ... l'intégration d'un BTS étant ainsi accessible en priorité aux jeunes issus de Bac Pro en restreignant son accès aux jeunes issus des Bacs Technologiques et des Bacs Généraux.

Il s'interroge sur la pertinence de cette stratégie et sur l'attractivité que pourront avoir désormais les BTS de l'enseignement agricole.

Monsieur PEZZIN répond que cette « stratégie » relève des orientations des politiques publiques nationales.

Monsieur CHASSAGNETTE insiste sur l'opportunité de mettre en œuvre l'ensemble des points évoqués sur la thématique « enseignement supérieur », et en particulier de mener à bien l'action relative aux Licences Pro.

Il suggère de limiter l'étude à quelques établissements tests dans un premier temps.

°°° **Objectif 3.1 « développer le dispositif d'accompagnement régional des établissements dans le champ de la pédagogie autour du numérique éducatif ».**

Monsieur PEZZIN mentionne notamment le projet de formation ACOUSTICE et l'expérimentation « tablettes » pilotée par le Conseil Régional.

Madame BONHOURE indique que Monsieur Flavien SAMSON, Délégué Régional aux Technologies de l'Information et de la Communication – DRTIC est très impliqué dans l'ensemble des projets et apporte un appui aux établissements.

Monsieur CHASSAGNETTE reconnaît l'investissement du DRTIC.
Il constate cependant un net déficit de l'enseignement agricole sur la thématique du numérique, de l'ENT notamment.

°°° Objectif 2.4 « prévoir un plan de formation pour renforcer les compétences de chaque réseau dans le cadre du Plan Régional de Formation ».

L'action consisterait en la professionnalisation des « têtes de réseau ».

°°°Objectif 3.2 « inscrire l'Enseignement Agricole dans le service public de l'orientation »»

Monsieur PEZZIN propose que les actions déjà ciblées dans le cadre de l'objectif 3.2 - « inscrire l'Enseignement Agricole dans le service public de l'orientation » soient poursuivies.

°°°Objectif 3.7 - « renforcer l'intégration des élèves en situation de handicap dans les EPLEFPA »

Madame BAILLIET demande d'inscrire une action dans le cadre de l'objectif 3.7 - « renforcer l'intégration des élèves en situation de handicap dans les EPLEFPA ».

En effet, les établissements accueillent de plus en plus de jeunes en situation de handicap. Force est de constater que les équipes ne sont pas préparées à recevoir ce type de public. Elle cite l'exemple des différents troubles « dys » : les équipes ont besoin de formation et d'accompagnement dans la mise en place de documents spécifiques et de pratiques pédagogiques adaptées.

Madame PERRY accueille de manière très favorable cette proposition.

Madame BONHORE précise que ce type d'actions de formation est prévu au PRF 2015.

Madame PERRY observe que les pistes d'actions sont intéressantes mais nombreuses et qu'il sera nécessaire de les prioriser.

Monsieur CHASSAGNETTE demande que les fiches qui retraceront les points échangés au cours de la séance soient plus précises sur les actions à conduire et sur les objectifs recherchés.

Il mentionne le cas du « SPRO » : la fiche-action ne doit pas consister en la simple participation de la DRAAF à la mise en œuvre du SPRO. L'important est de progresser dans les relations entre les établissements d'enseignement agricole et les CIO.
C'est cet élément qui pourrait constituer la teneur de la fiche-action.

Il revient également sur les actions qu'il avait été décidé de conduire sur l'année scolaire 2013-2014 dans le cadre de l'objectif 3.4 « Accompagner les EPLEFPA dans le développement des partenariats tournés vers l'innovation, l'expérimentation, la recherche, le développement ».

L'action ne portait pas sur « l'agro-écologie et le produire autrement », il s'agissait de réaliser des actions de valorisation et de promotion des exploitations agricoles des lycées agricoles.

Monsieur PEZZIN avertit qu'il conviendra d'analyser la charge de travail que la conduite des actions proposées pourra engendrer et de voir ce qu'il est possible de réaliser selon les moyens humains et matériels dont dispose le SRFD.

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur le calendrier.

Monsieur PEZZIN propose que les actions soient conduites sur l'année civile plutôt que sur l'année scolaire.

Monsieur CHASSAGNETTE rappelle que les membres du CTREA sont prêts à contribuer à la mise en œuvre des fiches-actions.

Madame PERRY explique que chaque piste avancée lors de la séance du CTREA fera l'objet d'une analyse plus précise.

Une fiche-action sera rédigée pour chacun des points retenus et une équipe-projet chargée de son développement sera constituée.

Les fiches-actions comporteront dans la mesure du possible un calendrier.

Monsieur CHASSAGNETTE ajoute que les priorités fixées n'excluent pas le travail à réaliser dans l'ensemble des objectifs inscrits dans le PSEAP.

Monsieur CHASSAGNETTE demande que le document présenté ne soit pas affiché comme un document de travail puisque le PSEAP a été validé en CTREA du 20 novembre 2012.

Par ailleurs, il serait judicieux que le document joint en annexe reprenne la carte des pôles de compétences actualisée et validée en CTREA.

Décision :

- **pour l'année civile 2015, les propositions d'actions sont les suivantes :**
 - × **objectif 1.3 - adapter l'offre de formation de niveau V suite à la rénovation de la voie professionnelle**
 - × **objectif 1.4 - développer et promouvoir l'enseignement supérieur**
 - × **objectif 2.4 - prévoir un plan de formation pour renforcer les compétences de chaque réseau dans le cadre du Plan Régional de Formation**
 - × **objectif 3.1 - développer le dispositif d'accompagnement régional des établissements dans le champ de la pédagogie autour du numérique éducatif**
 - × **objectif 3.2 - inscrire l'Enseignement Agricole dans le service public de l'orientation**
 - × **objectif 3.4 - accompagner les EPLEFPA dans le développement des partenariats tournés vers l'innovation, l'expérimentation, la recherche, le développement**
 - × **objectif 3.7 - renforcer l'intégration des élèves en situation de handicap dans les EPLEFPA**

- **méthodologie**
 - × **consulter les chefs d'établissement avant d'arrêter les objectifs à mettre en œuvre en priorité et de réaliser les fiches-actions correspondantes.**
 - × **rédiger des fiches-actions précises qui traceront pour chaque objectif concerné les actions à conduire et les objectifs recherchés et le calendrier**
 - × **effectuer une priorisation des actions retenues**
 - × **le cas échéant, constitution d'équipes-projet chargées de la mise en œuvre de la fiche-action**
 - × **transmission des fiches-actions aux membres du CTREA**

- **document de présentation du PSEAP**
 - × **corriger le document de présentation du PSEAP en faisant apparaître la date de validation - CTREA du 20 novembre 2012**
 - × **ajouter en annexe la carte des pôles de compétences actualisée et validée par les chefs d'établissement et en CTREA.**

6. Questions diverses

• Complément d'information quant à la lecture des tableaux récapitulatifs d'attribution de la DGH présentés lors du CTREA du 15 octobre 2014

Monsieur PEZZIN indique tout d'abord qu'il n'y a pas de tableau-type de Dotation Globale Horaire (DGH) défini pour chaque établissement.

En effet, la DGH est affinée selon la stratégie de chaque établissement et la configuration particulière à la rentrée scolaire (majoration ou minoration selon les effectifs, par exemple, heures de 1^{ère} chaire....).

Ainsi, la DGH détaillée par établissement ne peut être ni transposable d'un établissement à l'autre, ni d'une année scolaire à l'autre.

Monsieur PEZZIN transmet ensuite un tableau précisant ce que représente la « compensation nationale » mentionnée dans le tableau de présentation de la DGH au CTREA de rentrée.

Répondant au questionnement, Monsieur PEZZIN indique que les heures supplémentaires exceptionnelles (HSE) n'entrent pas dans le champ de la DGH.

Le tableau présenté lors du CTREA de rentrée, traduit la dotation en emploi (18 heures statutaires) et les heures supplémentaires années (HSA).

• Evolution des HSE attribuées dans le cadre des dispositifs d'individualisation

Monsieur CHASSAGNETTE demande si les heures supplémentaires exceptionnelles (HSE) attribuées en vue de la mise en œuvre des dispositifs d'individualisation peuvent être utilisées dans d'autres cadres.

Il traduit ainsi le souci que l'utilisation des heures attribuées pour assurer des missions spécifiques soit précisément respectée.

Monsieur PEZZIN répond que les HSE sont exclusivement « fléchées pour les dispositifs d'individualisation ».

Madame PERRY ajoute que les services de la DRAAF sont attentifs à l'utilisation conforme des dotations et des crédits délégués. Elle signale que l'administration centrale souligne la rigueur de la région Centre en termes de gestion. Celle-ci est un élément de crédibilité qui permet une réelle discussion lors du dialogue de gestion.

Monsieur PEZZIN remet un tableau récapitulant les HSE attribuées pour chaque établissement pour la mise en œuvre des dispositifs d'individualisation.

Les représentants des personnels déplorent la baisse de 25% de l'enveloppe d'HSE attribuées dans le cadre des dispositifs d'individualisation alors que le déploiement sur l'ensemble des années de formation est désormais complet.

Si ces chiffres sont ceux de la moyenne nationale, il n'est pas acceptable de s'en contenter... quand on sait combien ces dispositifs d'individualisation sont au cœur de la rénovation de la voie professionnelle.

Monsieur CHASSAGNETTE rapporte que les représentants des personnels ont sans cesse contesté le fait que les moyens attribués dans le cadre de ces dispositifs ne soient pas « inscrits dans le dur » et fluctuent d'une année scolaire à l'autre. Cette absence de visibilité ne permet pas aux équipes pédagogiques de construire des projets pérennes.

Il rappelle qu'aujourd'hui tous les élèves scolarisés - hormis les jeunes inscrits en 4^{ème} et en 3^{ème} - peuvent « émerger » à l'ensemble des dispositifs.

De plus, au regard des difficultés rencontrées par les jeunes inscrits en Bac Pro 3 ans, on ne peut que s'interroger sur l'efficacité du dispositif.

Monsieur CHASSAGNETTE suggère que les parents d'élèves réagissent face à cette situation.

Monsieur CHASSAGNETTE indique avec satisfaction que jusqu'à présent le SRFD a privilégié une stratégie de répartition comptable des heures attribuées - au prorata des effectifs concernés.

Monsieur CHASSAGNETTE demande qu'un bilan des dispositifs d'individualisation puisse être présenté lors du prochain CTREA.

Monsieur TATIN propose de reprendre pour base, l'enquête qui avait été conduite pour élaborer le bilan chemin-faisant de la mise en œuvre des premières situations d'individualisation. Il pointe cependant toutes les réserves qui avaient été avancées lors de la présentation de ce premier bilan.

Monsieur CHASSAGNETTE remarque qu'il est intéressant de faire un bilan de la mise en œuvre des dispositifs d'individualisation - 4 ans après le lancement de ces nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes.

Il est par ailleurs nécessaire de s'assurer que les moyens alloués aux établissements sont utilisés de manière conforme.

Il annonce que le Ministre a missionné le CGAER en vue d'élaborer un bilan de la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle et des dispositifs d'individualisation.

Décision :

- **le SRFD conduira une enquête auprès des établissements en vue de dresser un bilan de la mise en œuvre des dispositifs d'individualisation. Ce bilan sera présenté au CTREA de Mars 2015.**

• Evolution du fonds social lycéen et état des crédits 2014

Monsieur PEZZIN indique que le fonds social lycéen n'est plus doté depuis 2013. Il représentait alors une somme de 27 700 €.

L'ensemble des représentants des personnels condamnent la disparition de cette enveloppe. Cette somme était employée pour aider les jeunes en difficulté sociale.

Monsieur HERBRETEAU informe que le montant attribué annuellement aux établissements représentait environ 1 500 €

Monsieur PEZZIN rappelle que la répartition du FSL relève de la compétence de l'établissement - selon la stratégie arrêtée par la Commission de suivi du fonds social lycéen.

• Situation des personnels ATLS

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite échanger sur la question des remplacements des personnels Administratifs - Techniciens -Laboratoire et Santé (ATLS) et des modifications des quotités de travail.

Madame PERRY indique que ce sujet a été évoqué lors du précédent CTREA et que le Directeur régional a reçu le courrier des représentants des personnels l'alertant de la situation des personnels ATLS. Elle précise que la situation particulière de chacun de ces agents ne sera pas évoquée en CTREA.

Elle fait observer que le phénomène de contraction des moyens des fonctions supports est aigu dans l'ensemble des domaines d'activité des services générant des situations extrêmement tendues dans d'autres secteurs que celui de l'enseignement.

Les décideurs doivent avoir à l'esprit une répartition équitable des moyens dans une logique de respect du plafond d'emplois.

Monsieur PEZZIN informe que dans le cas des situations évoquées par les organisations syndicales, il ne s'agit pas de postes en remplacement mais de postes en dotation – à l'exception d'un agent.

Il explique que la DRAAF doit intégrer 2 paramètres : le plafond d'emplois disponibles et leur répartition de manière la plus équilibrée possible entre les établissements et les postes budgétaires ouverts.

Ainsi, le nombre des postes budgétaires ouverts ne peut pas être couvert par le nombre d'emplois disponibles. En effet, le nombre d'emplois disponibles est inférieur au nombre de poste ouverts.

Monsieur CHASSAGNETTE comprend la démonstration. Il alerte cependant sur les situations sensibles que les décisions régionales peuvent engendrer sur les personnels concernés.

Il relate par ailleurs de nombreux arrêts de travail parmi les personnels des équipes administratives qui sont en tension.

Il signale la situation de l'EPLEFPA de Tours-Fondettes, de l'EPLEFPA du Loir-et-Cher et de l'EPLEFPA de Bourges.

Il alerte également sur le fait que des baisses de quotité de travail sur les personnels TFR auront des incidences sur la pédagogie.

Madame PERRY rappelle que la dotation d'objectif des personnels ATLS des EPLEFPA est exprimée en Equivalent Temps Plein – ETP.

Il faut donc jongler entre les emplois, les postes budgétaires et les situations particulières des agents. La complexité particulière à laquelle les décideurs sont confrontés est qu'il n'est pas toujours possible de procéder à des redéploiements entre structures.

Monsieur CHASSAGNETTE demande que le DRAAF puisse apporter rapidement les réponses au questionnement formulé dans le courrier transmis le 16 octobre 2014 par le SNETAP.

Monsieur CHASSAGNETTE indique que les représentants des personnels saisiront l'autorité académique sur la problématique de la base réglementaire des dédoublements de classe en travaux pratiques dans les CFA.

Les points fixés à l'ordre du jour ayant été traités, Madame PERRY remercie les membres de leur présence.

La séance est levée à 17h30.

Orléans, le

16 DEC. 2014

Le Président,

Catherine PERRY



Le Secrétaire,

Christelle BAILLIET

Annexe : PSEAP validé en CTREA du 20 novembre 2012 avec annexe portant carte des pôles de compétences modifiée